



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
15 OCTOBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
15 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN.**
- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absents :

- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : SUBVENTIONS
LEADER POUR
RÉHABILITATION DE
LOGEMENTS /
IMMEUBLE EN CENTRE-
VILLE.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l' *Appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs »* - du PROGRAMME RÉGIONAL FEADER 2023-2027 - AUVERGNE-RHONE -ALPES – DISPOSITIF 501 **du groupement d'action local terroirs bourbonnais, un dossier pourrait être déposé.**

Le projet rentre dans le cadre de la Fiche-Action n°1 « Mieux vivre en Bourbonnais » et dans le cadre de l'Appel à projet : 1.7 « Revitalisation des centres-bourgs ».

Ce dispositif soutient les projets visant à rendre les centres-bourgs plus attractifs (habitats, services à la population, commerces, mobilité, ...) et à maintenir ou créer une valeur ajoutée basée sur les compétences locales tout en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.

À travers l'appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs », l'objectif est de :

-Accompagner les mutations territoriales et soutenir de nouvelles formes d'aménager, d'habiter, de réhabiliter intégrant les évolutions sociétales, les solidarités intergénérationnelles,

.../...

- Limiter le déficit en services à la population et de commerces en réinterrogeant l'offre rurale existante, en réinventant les manières de consommer et de travailler, en soutenant l'innovation,

- Impulser de nouvelles pratiques de mobilité au quotidien et une mobilité alternative (covoiturage ; autopartage ; vélos...), soutenir le maillage du territoire et conforter les connexions des communes rurales avec leur bourg de proximité

L'un des types d'opération soutenus sont :

Les projets de recherche liés aux problématiques d'habitats, de commerces et de services

Dans le cadre de la rénovation de logements d'un immeuble en Centre-Ville, suite à l'Appel d'Offres les marchés ont pu être attribué pour un montant de :

La Commune, dans le cadre du dispositif, Petites Villes de Demain a souhaité contribuer à créer des nouveaux logements en rénovant un immeuble ancien situé en plein Centre-bourg. Aussi le montant de l'opération totale est réparti comme suit :

Les frais d'études et de travaux :

Travaux : 340 901,39 € HT soit 409 081,66 € TTC

Le Plan de Financement est établi comme suit

RCVCB :	72 000 €
Fonds Vert :	68 850 €
LEADER :	60 000 €
Autofinancement :	140 051,39 €

L'autofinancement du projet et le montant d'aides publiques pourront être augmentés en cas de besoin.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire autorise le dépôt de subventions LEADER pour le projet de rénovation de logements d'un immeuble en Centre-Ville.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

20 NOV. 2025

Publié ou Notifié

le : 21 OCT. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

